

Canton de Lussan

MAIRIE
DE
SAINT ANDRE D'OLERARGUES
30330



Commune de Saint André d'Olerargues
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Le jeudi 13 novembre 2014 à 20h30
N°14-2014

Date de la convocation : 8 novembre 2014

Date d'affichage : 8 novembre 2014

Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 6)

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 2

Nombre de membres absents excusés : 0

L'An deux mille quatorze et le 13 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. BEHNCKE Raoul, Mme BOUYSSOU Béatrice, M. FERRARI Jean-Marie, M. GANDI Florent, Mme LACOUSSE Nathalie, M. LAVAL Gérard, Mme MILOT Marie-Claude, M. ROUSSEL Daniel, M. SOUFFLET Bernard

Procurations :

Mme BOULLÉ Valérie donne procuration à M. GANDI Florent

M. CHEVALIER Lionel donne procuration à Mme LACOUSSE Nathalie

Absent excusé : Néant

DELIBERATION N°187-2014

REVALORISATION DU TARIF DES REDEVANCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT RECOUVRES PAR LES SERVICES DE LA SAUR

- Suite à la délibération 118-2013, annonçant une augmentation de la part communale de 1% à partir de janvier 2014, les tarifs appliqués cette année 2014, étaient :

PART	2014 (période antérieure)	
	Px Unitaire (€/m3)	Par An Tarifs en € sur une base de 120m3
SAUR / FERMIER		
abonnement		67,66
Consommation	0,8787	105,444
COMMUNE		
abonnement		52,34
Consommation	0,5151	61,812

Proposition est faite d'augmenter la part communale pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

d'augmenter la part communale (abonnement et consommation) de +1% à compter de janvier 2015,

Ce nouveau tarif de l'eau et de l'assainissement se justifie par une augmentation nécessaire mais dont le taux reste inférieur à l'inflation actuelle.

PART de la COMMUNE	Passage de 2014 à 2015	A compter de janv 2015	
	Taux votés	Px unitaire (€/m3)	Par An Tarifs en € sur une base de 120m3
abonnement	+1%		52,86
Consommation	+1%	0,520	62,43

Ces Tarifs 2015 sont approuvés : *9 oui et 2 abstentions.*
Ils seront appliqués à partir de janvier 2015.

DELIBERATION N°188-2014

DELIBERATION INSTITUANT LA TAXE D'AMENAGEMENT (TA) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant : la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble, a été créée.

Elle a été applicable à compter du 1^{er} mars 2012 suite à la délibération N°36-2011 prise le 17 novembre 2011 qui permettait : d'instituer le Taxe d'Aménagement, de l'appliquer sur l'ensemble du territoire communal, de fixer le taux à 5% et d'exonérer totalement ou partiellement certaines constructions.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire, de délibérer avant le 30 novembre 2014 pour instaurer à nouveau cette TA étant donné que la dernière délibération a été prise en 2011 et qu'elle n'est valable que 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

Le conseil municipal approuve et reconduit la délibération de 2011 à l'identique.

DELIBERATION N°189-2014

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir une décision modificative de 9 000€ permettant de mandater les factures relatives aux investissements.

Après en avoir délibéré : 10 voix « pour » et 1 « abstention »

Le conseil municipal décide d'approuver cette décision modificative N°1 du Budget Commune.

La somme de 9000 € sera ainsi créditée sur l'opération 024 « Accès PMR », article comptable 2313 « Construction »

Le Maire,
Florent GANDI



Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents,
A Saint André d'Olerargues, 13 novembre 2014
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.